EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 35

SUBVENTION À L'ASSOCIATION CHATS DES RUES 63

Subvention de fonctionnement

Association Chats des rues 63

L'association, créée en février 2013, a pour but :

- De venir en aide aux chats abandonnés et d'en informer le public
- D'assurer aux animaux leur protection et leur défense contre toutes les maltraitances
- D'aider à la stérilisation, à l'identification et au suivi sanitaire des colonies de chats errants
- D'assurer le nourrissage et la construction d'abris quand le lieu de vie le permet.

Depuis quelques années, il est constaté une recrudescence de chats libres sur le territoire clermontois malgré la prise en charge des chats errants par le biais de la fourrière animale.

Dans le cadre de l'action municipale en matière d'hygiène et de salubrité, il serait utile qu'une veille sanitaire des colonies de chats libres soit menée dans les meilleures conditions et que la présence de ces animaux en milieu urbain soit organisée afin d'éviter leur prolifération. Il serait envisageable de soutenir l'association Chats des rues 63.

Le budget prévisionnel de l'association est de **12 100 euros.**

Le montant de la subvention souhaitée est de **2000 euros.**

Ce soutien financier permettrait de renforcer la lutte à la fois contre la pollution causée par les colonies et contre les maltraitances que subissent ces animaux.
De ce fait l'Association Chats des Rues 63 pourrait participer à la capture des chats, à leur suivi sanitaire, à l'entretien des enclos mis à disposition et à établir une cartographie des sites et à quantifier les chats des rues.

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'association Chats des rues 63 une subvention de fonctionnement de 2000 euros, au titre de l'année.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Françoise NOUHEN